

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007

Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP *201113-07*
Séance du **12 OCT. 2007**

Projet d'aménagement de la zone 6 bis de l'Aéroport de BALE-MULHOUSE Développement d'un pôle industriel aéronautique - Convention à intervenir

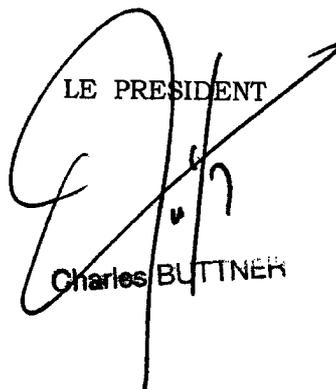
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2°/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Confirme la participation du Département à la réalisation de cette opération d'aménagement qui se déclinera sous la forme :
 - d'une contribution maximale de 3,9 M€ au titre des opérations d'aménagements hydrauliques qui seront assurées sous maîtrise d'ouvrage du Département,
 - d'une contribution complémentaire de 1,1 M€ au titre de la garantie de co-financement du projet en partenariat avec la Région.
- Décide de prélever les crédits portant sur la garantie de co-financement, à hauteur de 1,1 M€, sur le programme F024, chapitre 204, nature 2042, fonction 63,

- Approuve la convention de financement, ci-jointe, relative aux aménagements de la zone 6 bis de l'EuroAirport,
- Autorise le Président à signer ladite convention.

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions